



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire 7105

du 29/04/2019

Mobilités Erasmus+ - 3e degré de l'enseignement qualifiant-
manifestation d'intérêt

La « Fédération Wallonie-Bruxelles » est l'appellation désignant usuellement la « Communauté française » visée à l'article 2 de la Constitution.

Type de circulaire	circulaire informative
Validité	du 05/04/2019 au 07/06/2019
Documents à renvoyer	oui, pour le 07/06/2019

Information succincte	Dans la perspective du prochain appel à projets ERASMUS+ 2020 financé par la Commission européenne, le Centre de Coordination et de Gestion des programmes européens invite les écoles à manifester leur intérêt en complétant un formulaire « Google » avant le 7 juin 2019.
-----------------------	---

Mots-clés	mobilité, Erasmus+, qualifiant
-----------	--------------------------------

Etablissements et pouvoirs organisateurs concernés

Réseaux d'enseignement	Unités d'enseignement
Wallonie-Bruxelles Enseignement	Secondaire ordinaire Secondaire en alternance (CEFA)
Ens. officiel subventionné	Secondaire spécialisé
Ens. libre subventionné Libre confessionnel Libre non confessionnel	Secondaire artistique à horaire réduit

Groupes de destinataires également informés

A tous les membres des groupes suivants : Les services de l'inspection (pour leurs unités respectives) Les pouvoirs organisateurs (pour leurs unités et réseaux respectifs) Les organes de représentation et de coordination de PO (pour leurs unités et réseaux respectifs) Les cabinets ministériels en charge de l'enseignement (pour leurs unités respectives)
--

Signataire(s)

Adm. générale de l'Enseignement, Fabrice Aerts-Bancken, Directeur général

Personne(s) de contact concernant la mise en application de la circulaire

Nom, prénom	SG + DG + Service	Téléphone et email
Van Boxem Danielle	CCGPE-DGEO	02/690 84 42 danielle.vanboxem@cfwb.be

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,
Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,

Par le programme ERASMUS+ et l'octroi de bourses, la Commission européenne soutient la mobilité des élèves en formation professionnelle initiale et les échanges d'expériences entre professionnels de l'enseignement.

Les projets de « **Mobilité** » permettent aux élèves d'effectuer un stage en entreprise dans un autre pays européen, et également au personnel enseignant ainsi qu'au personnel des Centres PMS d'échanger des expériences et des expertises avec d'autres professionnels.

Le programme s'adresse aux élèves du 3^e degré de l'enseignement technique et professionnel, de plein exercice ou en alternance, ordinaire ou spécialisé. Il présente une plus-value pour la formation des jeunes, les établissements scolaires et les équipes éducatives

Dans la perspective du prochain appel à projets ERASMUS+ 2020 financé par la Commission européenne, le CCGPE-DGEO invite les écoles à manifester leur intérêt en complétant un formulaire « Google » avant le 7 juin 2019.

En vous remerciant de votre collaboration.

Fabrice Aerts-Bancken
Directeur Général



Centre de Coordination et de Gestion des Programmes européens

Direction générale de l'enseignement obligatoire

PROGRAMME ERASMUS+ – APPEL 2020

La mobilité au service des compétences

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,
Madame la Préfète, Monsieur le Préfet,

Par le programme ERASMUS+ et l'octroi de bourses, la Commission européenne soutient la mobilité des élèves en formation professionnelle initiale et les échanges d'expériences entre professionnels de l'enseignement.

Les projets de « **Mobilité** » permettent aux élèves d'effectuer un stage en entreprise dans un autre pays européen, et également au personnel enseignant ainsi qu'au personnel des Centres PMS d'échanger des expériences et des expertises avec d'autres professionnels.

Notre programme s'adresse aux élèves du 3^e degré de l'enseignement technique et professionnel, de plein exercice ou en alternance, ordinaire ou spécialisé.

Dans la perspective du prochain appel à projets ERASMUS+ 2020 financé par la Commission européenne, nous vous encourageons vivement à introduire votre candidature, tant ces projets présentent une plus-value pour la formation des jeunes, les établissements scolaires et les équipes éducatives.

Soit vous désirez entrer votre candidature directement auprès de l'agence AEFⁱ, et vous nous en informez, soit vous désirez rejoindre un consortium d'établissements scolaires, et nous nous mettons à votre disposition pour le constituer et introduire la candidature. Outre de bénéficier de l'aide administrative et pédagogique du CCGPE-DGEO, l'intérêt d'un consortium est, notamment, de rencontrer des établissements qui organisent des mobilités que ce soit pour le même métier ou dans le même secteur afin de profiter de l'expérience de l'un et de l'autre, d'échanger de bonnes pratiques et de réfléchir ensemble aux acquis d'apprentissage évaluables à l'étranger.

Si vous voulez participer à un consortium, nous vous invitons à compléter le formulaire Google en suivant [ce lien](#) au plus tard le 7 juin 2019. L'accès à ce formulaire est également accessible via le site du CCGPE-DGEO (<http://ccgpe-dgeo.cfwb.be>) dans la rubrique « Epinglé pour vous ». Nous vous demandons de compléter un formulaire par métier.

Cette date nous permettra de vous contacter assez vite en vous confirmant l'organisation des consortiums et de vous réunir dès le début de l'année scolaire prochaine pour préparer ensemble les candidatures.

Les projets s'étalent sur deux années scolaires consécutives. Les métiers de **tous les secteurs professionnels** peuvent faire l'objet d'une candidature. Le formulaire de manifestation d'intérêt demande de distinguer les métiers pour lesquels vous souhaitez des mobilités, le nombre de jeunes que vous désirez faire partir sur chacune des deux années, le nombre d'adultes qui devraient les accompagner, et aussi le nombre d'enseignants et formateurs qui désirent, indépendamment des mobilités de jeunes, réaliser eux-mêmes des mobilités européennes.

Il vous reste bien entendu la possibilité de rentrer une candidature isolée au-delà de cette date, jusqu'à la clôture fixée par les autorités européennes, en général à la fin du mois de janvier.

Une liste de questions fréquemment posées accompagne ce courrier. Si vous souhaitez plus d'informations, n'hésitez pas à contacter un des membres de l'équipe Mobilité du CCGPE-DGEO :

-  **Virginia DAFOS : 02/690 86 27 - +32 (0)479.03.93.78**
virginia.dafos@cfwb.be
-  **Manuel RIBEIRO BACELAR : 02/690 84 40 - +32 (0)496.25.00.49**
manuel.ribeiro@cfwb.be
-  **Anne-Marie SCOHIER: 02/690 86 74 – Gsm +32 (0)478 55 10 22**
anne-marie.scohier@cfwb.be
-  **Giuseppe VITELLARO : 02/690 85 59 - +32 (0)474.13.33.57**
giuseppe.vitellaro@cfwb.be

Consultez également notre site web : <http://ccgpe-dgeo.cfwb.be>

En vous remerciant de l'attention que vous porterez à ce courrier, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre meilleure considération.

Danielle VAN BOXEM
Coordonnatrice du CCGPE-DGEO

ⁱ AEF-Europe (Agence francophone pour l'éducation et la formation tout au long de la vie)
Tél. : 02.542 62 78 - Mail : info@aef-europe.be – site web : <http://www.erasmusplus-fr.be>



PROGRAMME ERASMUS+ enseignement qualifiant (ordinaire / spécialisé)

Appel à projets 2020 FAQ stages des jeunes et des formateurs

Quelle destination ?

○ Le stage à l'étranger doit présenter une plus-value par rapport au stage qui serait réalisé en Belgique. L'idée est donc de choisir les destinations en fonction de l'intérêt pédagogique qu'elles présentent et de la qualité du partenariat qu'on peut y développer.

Ceci vaut d'ailleurs également pour les stages formateurs qui doivent présenter un plan de formation précis.

Durée ?

- Pour les apprenants, 3 ou 4 semaines minimum. D'ailleurs, pour certains métiers, les entreprises privilégient les stages de 4 semaines afin de pouvoir transmettre aux jeunes des compétences plus approfondies.
- Pour les formateurs, minimum 2 jours sur place.

Combien d'élèves ?

- On conseille en moyenne 12 élèves répartis sur 2 ans.

Il ne s'agit pas d'un groupe-classe mais bien d'élèves sélectionnés pour un projet. Ceci permet de trouver des lieux de stage de qualité pour de jeunes participants motivés et favorise une bonne gestion du groupe.

Quel accompagnement ?

- Le programme finance un accompagnateur pour encadrer 6 jeunes.

Le rôle de l'accompagnateur est primordial pour la bonne réalisation du stage. Il s'implique dès le départ du projet, encadre les jeunes à l'étranger, est disponible et veille à la qualité du stage dans tous ses aspects.

Quel financement ?

- Les bourses couvrent généralement la totalité des dépenses, excepté l'argent de poche.

Les écoles reçoivent une avance de 80% après signature de la convention. Le solde est versé après vérification des pièces administratives et comptables à la fin des 2 ans.